

Primer Réunion du Comité Consultatif et Scientifique (STAC) au Protocole Relatif à la Pollution due à des Sources et Activités Terrestres dans la Région des Caraïbes (Protocole LBS)



du 5 au 7 juin 2012 Oranjestad, Aruba

Première Annonce MARQUEZ DANS VOS CALENDRIERS

A l'invitation du secrétariat de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Convention de Cartagena), la première réunion du Comité consultatif, scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres dans la région des Caraïbes (Protocole LBS), se tiendra du 5 au 7 juin 2012 en Oranjestad, Aruba. Cette réunion sera la première réunion technique des experts nationales à la suite de l'entrer en vigueur du Protocole LBS en août 2010.

A. Introduction

Les réunion intergouvernementales: La Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région de Caraïbes (Convention de Cartagena) est l'instrument juridique principal du Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC), a été adopté lors de la Deuxième réunion intergouvernementale, convoquée à Cartagena de Indias en 1983. La Convention de Cartagena fournit le cadre pour le développement de ses protocoles actuels sur les déversements d'hydrocarbures, les aires et les espèces particulièrement protégées, et les sources de la contamination terrigène.

Le secrétariat de la Convention de Cartagena est responsable de la mise en place d'un Groupe de travail ah hoc constitué d'experts désignés par leur Gouvernement afin de fonctionner comme Comité consultatif, scientifique et technique (STAC) sur les activités relatives à la gestion et à la lutte contre la pollution marine due à des sources terrestres.

La réunion de STAC/LBS est convoquée tous les deux ans. Dans ces réunions, les Parties contractantes évalueront les résultats du plan de travail pour le biennie 2010-2012. Evalueront et approuver aussi le plan de travail et le budget du Sous-programme d'évaluation et de gestion de la pollution environnementale (AMEP) pour l'exercice biennal 2013-2014. Se présentera ce plan à la Première réunion des Parties contractantes au Protocole LBS pour l'approbation finale et pour approbation par la quinzième Réunion intergouvernemental de la Convention de Cartagena.

B. 1ère Réunion STAC du Protocole LBS

Cette réunion propose d'examiner les réussites du Sous-programme AMEP pendant la période 2010-2012 aussi bien qu'approuver le plan de travail pour l'exercice biennale 2013-2014. De la part des Gouvernement du PEC et des Parties contractantes de la Convention de Cartagena, le secrétariat convoquera la première Réunion STAC/LBS pour :

<u>Examiner</u> les projets et les activités mis en œuvre par le secrétariat et les Centres d'activités régionaux (CAR)
 LBS dans le Sous-programme d'évaluation et de gestion de la pollution environnementale (AMEP) pendant la période 2010-2012;

- <u>Passer en revue</u> les progrès accomplis dans l'exécution des recommandations de la cinquième Réunion STAC/LBS et les Décision de la quatorzième Réunion intergouvernementale et la onzième Réunion des Parties contractantes :
- <u>Passer en revue</u> le statut de la ratification et/ou l'exécution du Protocole LBS dans les pays membres ;
- <u>Développer</u> le Plan de travail et le budget de l'AMEP pour l'exercice biennal 2013-2014 pour la soumission suivante, puis l'approbation par la première Réunion des Parties contractantes au Protocole LBS en octobre 2012 :
- <u>Identifier</u> les agences partenaires et les projets relatifs qui faciliteront une exécution plus efficace du Plan de travail 2013-2014;
- <u>Identifier</u> les nouveaux domaines thématiques pour le développement ultérieur de projet en tant qu'élément du Plan de travail d'AMEP convergeant sur la mise en application du Protocole LBS ; et
- <u>Fournir</u> des recommandations sur le Protocole LBS à être considérées par la première Réunion des Partie contractantes au Protocole LBS qui aura lieu en octobre 2012.

La réunion également :

- Examiner les recommandations du Président du Groupe de travail ad hoc sobre l'évaluation et la surveillance établi par la quatorzième réunion intergouvernementale ;
- Discuter des défis régionaux et les opportunités clés et régionales qui pourraient guider le développement et l'implémentation des obligations du Protocole LBS; et
- Identifier les affaires émergeantes et, le cas échéant, mondiales et les priorités pour le contrôle, la réduction et la prévention de la pollution marine des sources et activités d'origine terrestres.

C. Participants

Les points focaux ou les représentants de tous les états et territoires participant au Programme pour l'environnement des Caraïbes et la Commission Européenne sont invités à assister à la réunion. Les Centres d'activités régionaux (CAR) et les Projets FEM exécutés dans le cadre du sous-programme AMEP seront invités et feront partie du secrétariat du PEC.

D'autres Etats qui se sont souciés de la protection de l'environnement marin de la région, l'ONU et les organismes régionaux et internationaux non-ONU, O.N.G., donateurs et représentants de secteur privé participant ou intéressés par le Programme pour l'environnement des Caraïbes peuvent également être invités pour assister à la réunion comme observateurs. Des experts régionaux et internationaux peuvent également être invités à faire des présentations spéciales à la réunion.

Support financier (déplacement et hébergement) sera fournit seulement aux Parties contractantes au Protocole LBS et les orateurs/experts invités.

La confirmation finale du lieu et date de la réunion sera disponible en mars 2012.

Information supplémentaire sera disponible dans le site web du PNUE-UCR/CAR: www.cep.unep.org

Contact: PNUE-UCR/CAR, Tel.: (876) 922-9267-9, Fax.: (876) 922-9292, Courriel électronique: rcu@cep.unep.org; amep@cep.unep.org; ocep.unep.org; ocep.unep.org; ocep.unep.org; ocep.unep.org<